

Discours de M. le Préfet Jacques BILLANT à l'Université des Maires de Guadeloupe

Résidence départementale, Le Gosier, 18 novembre 2016

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Guadeloupe,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Martinique,
Monsieur le Directeur général de l'Association des Maires de France,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus.

Je veux tout d'abord vous adresser mes remerciements les plus sincères pour m'avoir convié à cette cérémonie d'ouverture de l'Université des Maires de Guadeloupe. Il s'agit là d'une très belle initiative qui démontre s'il le fallait l'acharnement du Président de l'Association des Maires de Guadeloupe à accompagner les maires dans l'exercice de leurs missions et à défendre leurs intérêts.

Vous avez choisi aujourd'hui d'aborder des sujets aussi stratégiques que les finances communales, l'intercommunalité et la loi sur l'égalité réelle outre-mer.

Alors que notre département, depuis plusieurs jours, traverse une période assez compliquée, avec la multiplication des conflits sociaux, la séquestration des élus du Conseil municipal de Sainte-Rose et la mobilisation des usagers de l'eau à Capesterre-Belle-Eau

et Baillif, pour ne parler que des événements de ce début de semaine, je veux croire que des occasions de se réunir, d'échanger et de partager les bonnes pratiques, comme celle qui nous rassemble aujourd'hui, peuvent contribuer à améliorer le quotidien de nos administrés et perfectionner encore davantage le fonctionnement de l'administration territoriale de la République en Guadeloupe.

Oui, cette période est compliquée, et selon moi ce n'est que tous ensemble, chacun dans ses domaines de compétence respectifs, que nous pourrons répondre adéquatement à ces défis au service du bien commun.

La dernière fois que nous nous sommes réunis au grand complet comme aujourd'hui c'est, vous vous en souvenez très certainement, à l'occasion de la réunion départementale de coproduction de sécurité que nous avons convoquée, en salle Schoelcher, à la préfecture, le 19 septembre dernier.

Cette réunion s'inscrivait dans le contexte dramatique des événements qui avaient conduit, en pleine hausse de l'insécurité, à la mort tragique du jeune Yohann EQUINOXE, 15 ans. Celui-ci ne faisait que sortir de son lycée ; il a refusé qu'on lui vole son téléphone portable ; il en est mort, de plusieurs coups d'une arme tranchante. Cet événement tragique avait lieu au lendemain de l'agression sauvage commise à Capesterre-de-Marie-Galante contre M. Guy HAMOT, un octogénaire apprécié de tous, qui ne devait pas y survivre. A cet instant, toutes mes pensées vont à Mme le Maire de Capesterre-de-Marie-Galante, Mme MIRACULEUX-BOURGEOIS.

La réunion du 19 septembre avait été l'occasion d'un sursaut collectif, d'un partage des diagnostics, d'un certain nombre d'engagements, y compris de la part des EPCI, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Dans la continuité de cette dynamique, la création ou l'installation des CLSPD a repris et, alors que seules 4 communes sur 32 en disposaient à mon arrivée en Guadeloupe, fin 2014, nous pouvons désormais nous enorgueillir d'en compter 13 actifs, bientôt 14, sans compter les CISP – nous venons la semaine dernière d'installer celui de la communauté de communes de Marie-Galante. Je veux croire que cette dynamique collective n'est pas étrangère à l'amélioration des indicateurs de la délinquance depuis début septembre.

Vous me direz que si cet exemple de synergies collectives est particulièrement convaincant dans le domaine de la lutte contre la délinquance, c'est compte tenu des pouvoirs de police générale (police administrative et police judiciaire) dont dispose le maire au titre de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales. Et vous savez combien l'État est mobilisé pour être à vos côtés dans l'exercice de cette compétence, notamment à travers l'équipement des polices municipales, l'organisation de patrouilles conjointes avec les services de police et de gendarmerie, ou encore grâce aux crédits alloués, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour le développement de la vidéoprotection. Le Ministre de l'Intérieur, qui était en visite officielle dans le département début octobre, vous l'a exprimé avec force et conviction.

Mais par-delà cet exemple de la lutte contre la délinquance, je veux vous redire tout mon attachement à la place fondamentale qu'occupent les communes dans l'architecture de notre République.

Premier maillon de la chaîne républicaine, la commune sera toujours le pivot de l'organisation et du dialogue territorial, au plus près des besoins de la population.

C'est à travers la vie de leur commune que les citoyens font leur premier apprentissage de la vie démocratique.

Sans le maire, l'État ne pourrait fonctionner, ni la République trouver à s'incarner. Ainsi, le maire est-il souvent la première personne sur les lieux, lorsqu'un événement survient. Cela n'est pas sans importance dans un département comme la Guadeloupe, où des crises de toute nature peuvent survenir, et où les risques sont souvent élevés : risque sismique, risque volcanique, risque météorologique, risque d'inondations, risque sanitaire, risque épidémique, etc.

Votre rôle est aussi essentiel dans plusieurs domaines. Pour ne citer que l'un d'entre eux, je voudrais souligner cette fonction d'amortisseur social que remplissent certaines communes dans les zones du territoire éloignées du poumon économique de l'agglomération pointoise.

Je connais les responsabilités que tout cela représente pour vous, vis-à-vis de vos administrés, et je sais que vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour les exercer avec rigueur et sens du devoir. Je

veux ici publiquement vous rendre hommage pour ce rôle incontournable qui est le vôtre et sans lequel l'État ne pourrait assumer les tâches souvent lourdes qui lui reviennent.

C'est bien parce que je mesure combien les fonctions d'un maire sont complexes et exigeantes que je suis attaché à nourrir une relation forte et constructive entre nous, passant par un dialogue empreint de respect mutuel.

Vous le savez, depuis près de 35 ans, la relation entre l'État et les communes a fortement évolué. Le message que je souhaite vous adresser, c'est que, par-delà le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire, j'estime qu'aujourd'hui ma mission doit consister à vous apporter aide et conseil au quotidien pour vous permettre de remplir dans les meilleures conditions le rôle que la République vous a confié.

Cela, à mes yeux, passe par un renforcement de l'ingénierie territoriale et des initiatives partenariales que nous pouvons entreprendre ensemble, afin de vous aider à faire aboutir les projets dont vous êtes porteurs.

C'est là le sens que j'ai voulu donner à la mise en œuvre du « plan préfecture nouvelle génération » en Guadeloupe, lequel doit nous conduire, à l'horizon du 1^{er} novembre 2017, à faire fonctionner un organigramme repensé, optimisé, plus efficient, et orienté vers un meilleur service à destination de nos bénéficiaires, parmi lesquels les communes occupent une place toute particulière.

Ce processus, qui s'est déroulé dans un dialogue étroit avec nos personnels, avec l'administration du Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'en tâchant de prendre au mieux en compte notre compréhension des principaux enjeux du territoire, nous a conduit à mettre l'accent sur la constitution de capacités nouvelles à travailler en mode projet, et à traiter dans toute l'étendue de leur complexité de sujets impliquant la participation d'acteurs variés, comprenant aussi bien des collectivités que des bailleurs du monde économique et financier, ou des experts techniques travaillant en relation étroite avec les différents services de l'État en Guadeloupe.

Augmenter votre capacité à vous saisir pleinement de toute l'étendue du champ de vos compétences, tel a été l'un des maîtres mots de cette réforme de l'État.

Je souhaite également que la poursuite du développement des EPCI en Guadeloupe aille dans le même sens, et que l'exercice plein et entier, par les agglomérations, de l'ensemble de leurs compétences, permette de soulager d'autant des communes guadeloupéennes particulièrement contraintes d'un point de vue financier. Je pense, bien entendu, au cas de ces grands services publics, que sont l'eau et les déchets.

Mesdames et Messieurs les Maires,

J'ai parlé d'efficience, j'ai parlé d'un dialogue franc et exigeant, qui nous permette d'aller plus loin, ensemble, au service des administrés, je ne peux pas ne pas évoquer la situation très dégradée

des finances communales de Guadeloupe.

Vous le savez, l'insuffisance de la trésorerie des communes, aujourd'hui, en Guadeloupe, est le résultat de tendances qui ont vu les dépenses de personnel des communes enregistrer une progression de 7,41 % de 2012 à 2014, représentant plus de 60 % des charges d'exploitation. Il s'agit souvent là du recrutement d'agents peu qualifiés, ou de la titularisation d'agents contractuels ayant su de manière convaincante faire valoir leurs titres à réclamer à une situation plus pérenne.

Cette situation n'est pas soutenable. Elle a conduit, de 2013 à 2014, à une baisse de plus de 50 % de la capacité d'autofinancement brute des communes, si bien qu'aujourd'hui, un aléa de trésorerie peut mettre certaines communes de Guadeloupe dans une situation proche de la cessation de paiements. Au 31 août 2016, la moitié des communes de Guadeloupe présente ainsi un solde prévisionnel de trésorerie négatif et ne peut faire face à ses engagements qu'en différant toujours davantage le règlement de ses fournisseurs. Le volume des dettes croisées, c'est-à-dire des dettes et créances constatées entre les collectivités et les établissements publics eux-mêmes, est également préoccupant.

Pire, dans ces conditions, et alors même que l'économie guadeloupéenne est fortement dépendante des dépenses d'investissement public des communes, nombre d'entre elles se retrouvent non financées, et l'insuffisance des fonds de roulement conduit à une généralisation des retards de paiement comme mode courant de gestion, ce qui pénalise les entreprises et surenchérit les

coûts.

Dans le même temps, la fiscalité locale n'offre que peu de marges de manœuvre. Alors que plus de 75 % de la population guadeloupéenne n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu, les taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sont déjà très élevés, tandis que la fiscalité indirecte (octroi de mer, taxe sur les carburants) demeure particulièrement volatile, du fait de sa sensibilité aux aléas macroéconomiques de toute nature.

J'en appelle donc à votre sens des responsabilités.

Aujourd'hui, pour aller dans le même sens que celui des efforts consentis par l'État pour accompagner vos projets, le recrutement de vos agents devrait porter en priorité sur celui d'agents qualifiés, participant à la consolidation de la capacité d'ingénierie financière et administrative des communes, pour le montage et le suivi des opérations, notamment des fonds européens et des subventions de l'État.

De même, une meilleure répartition des compétences entre les communes et les EPCI devrait permettre de vous dégager davantage de marges de manœuvre, au service d'une meilleure administration.

Sachez que, comme nous avons su l'être pour vous accompagner dans la sortie des emplois d'avenir, à travers les conventions que nous avons signées sur les emplois d'avenir de plus de trois ans, nous serons à vos côtés pour entreprendre ce nécessaire travail de redressement de vos comptes.

Je sais que cela n'est pas un exercice facile, et qu'alors que nous approchons d'une importante année électorale, avec une élection présidentielle et des élections législatives, les demandes ne vont pas manquer de se faire plus pressantes, de la part du public, dans un sens différent.

Mais, vous le savez : cette tâche lourde, exigeante et passionnante, qui est celle de l'État, et qui vise à garantir et à faire vivre au quotidien la cohésion nationale et territoriale, l'État n'a pas vocation à l'assumer seul.

Aussi je souhaite que, dans les années à venir, la relation des communes de Guadeloupe avec l'État continue de s'approfondir, dans le sens d'un partenariat toujours plus étroit.

Je vous remercie de votre attention.